

Projet Avenir Berne Romande

En tant qu'institution politique pour la région, le Conseil du Jura bernois (CJB) a été consulté sur le projet Avenir Berne Romande et plus précisément sur les travaux du sous-groupe n°2 qui consiste à réorganiser l'administration cantonale et les écoles francophones du canton de Berne.

Suite au résultat du vote de la commune de Moutier sur son appartenance cantonale, le canton de Berne a entrepris les démarches nécessaires pour procéder aux étapes de transfert. Une de ces dernières consiste justement à relocaliser les administrations cantonales et les écoles sises à Moutier et à donner la possibilité au Jura bernois de repenser son administration dans son ensemble afin que cette dernière puisse être davantage moderne et répondre aux besoins actuels, notamment en termes de développement de collaborations/synergies entre les services, de développement d'infrastructures et de numérisation. Ce projet est donc de taille et constitue une réelle opportunité pour le Jura bernois de tendre vers une réorganisation intelligente et agile de son administration.

Réorganisation, oui, mais sur les trois anciens districts :

Il est important de dépassionner le débat autour de l'accueil de services administratifs cantonaux. Aujourd'hui, les communes concernées n'en tirent plus qu'un bénéfice minime, à comparer des avantages économiques que peut apporter une entreprise par exemple. Néanmoins, **l'emplacement d'administrations cantonales, en particulier pour le canton de Berne qui comprend une minorité linguistique et culturelle, a toute son importance d'un point de vue politique.**

Le Conseil du Jura bernois est favorable à la création de centres de compétences, au sens général du terme, permettant de renforcer l'administration cantonale dans le Jura bernois. **Concernant la localisation à proprement parler des administrations, il est primordial que ces dernières puissent desservir l'entier du Jura bernois.** La proposition du groupe de projet englobe bien entendu l'entier du Jura bernois mais elle se focalise davantage sur les anciens districts de Courtelary et de Moutier. La Neuveville et le Plateau de Diesse sont les parents-pauvres des propositions faites dans le cadre de cette consultation.

Le CJB se positionne très clairement contre le déplacement de son siège actuellement à La Neuveville, et qui a été historiquement voté par son cénacle. Bien que son secrétariat général soit rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat, le CJB ne fait pas directement partie de l'administration décentralisée mais constitue une institution politique. Logiquement, un regroupement devrait permettre le développement de collaborations, améliorer l'efficacité et l'efficacité des services concernés. Un déplacement du CJB dans le centre administratif n'aurait que très peu de sens car les partenaires principaux du CJB n'y seraient pas localisés.

Pour ce qui est des autres services de l'administration cantonale à La Neuveville, le CJB demande clairement qu'ils puissent y rester ou qu'ils soient remplacés par d'autres services pour lesquels une localisation dans l'ancien district de La Neuveville serait pertinente.



Le ceff artisanat en terre bernoise :

Le Conseil du Jura bernois soutient sans réserve le ceff dans ses activités et ses développements futurs et insiste sur le fait que, indépendamment du site choisi pour le domaine artisanat, la direction de chaque filière doit rester dans le Jura bernois. Politiquement, le CJB soutient le maintien du ceff artisanat en terre bernoise (Bienne ou Jura bernois). La proposition de déplacement à Bienne, moyennant des infrastructures adéquates, semble être la solution la plus appropriée pour le ceff artisanat. Cela permettrait à l'entité de se développer dans la cité biennoise et ses environs et de profiter de l'accessibilité des lieux (ligne ferroviaire ICN). Le ceff pourrait ainsi étendre ses activités et renforcer son positionnement dans la formation professionnelle pour les francophones du canton.

Le CJB doit constituer l'interlocuteur principal :

Le CJB constitue l'interlocuteur prioritaire du Conseil-exécutif et est le promoteur des intérêts du Jura bernois et de ses habitants dans leur totalité. Son positionnement et son implication doivent dès lors être renforcés dans ce projet d'importance pour l'ensemble de la région.

Autres dossiers

Durant le mois d'octobre 2021, le CJB a également :

- rencontré la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) afin d'aborder les différents dossiers en lien avec le Jura bernois
- rencontré des représentant-e-s de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD), dans le cadre de la commission SEFIN
- préavisé favorablement la candidature de son membre, Patrick Tobler, afin de siéger dans la commission « Sécurité-canton-communes », en remplacement de Dave von Känel
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC) et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 16 novembre 2021

